

PROCÈS-VERBAL : ASSEMBLÉE DES PÂTURAGES DU 25 AVRIL 2024

À 20h00 au complexe scolaire de Montfaucon

Présences :

Ayant le droit de vote : Ali Rebetez, Landry Gigon, Benoît Frésard, Ronny Villiger, Lise Rais, Jean- François Maillard, Lolita Fuchs (commune), Claude Beuret, Armand Noirjean (C. Noirjean), Raphaël Sauser (T. et J - P Aubry), François Noirat, Florent Aubry, Jean-Philippe Frésard, Philippe Huelin, Georges Brahier, Aurélien Gête (André Gête), Denis Chevillat, Filomena Chevillat (Hoirie Chevillat), Sylvain Fuchs (Christoph Fuchs).

Président de l'assemblée : Jean-François Maillard

Autres : Dominik Belser et Séverine Ruch

Convocation

Une convocation avec l'ordre du jour a été adressée personnellement à tous les ayants droit dans un courrier du 28 mars 2024. L'ordre du jour a également été publié dans le Journal Officiel du 11 avril 2024.

Ordre du jour

Le président de l'assemblée donne lecture de l'ordre du jour :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 15 novembre 2023
3. Comptes 2023
4. Nouvelles exigences et directives administratives demandées par la commission
5. Divers et imprévus

1. Nomination des scrutateurs

Sont nommés : Lise Rais et Georges Brahier

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 15 novembre 2023

Le procès-verbal n'est pas lu lors de l'assemblée mais pouvait être consulté sur le site internet de la commune de Montfaucon ou envoyé par le secrétariat. Il n'y a pas de remarque et celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2023

Ali Rebetez, président de la commission, donne les détails des comptes 2023. Les charges se montent à CHF 266'751.65, les revenus à CHF 257'733.70. L'année s'est donc soldée sur un déficit de CHF 9'017.95. Il s'explique notamment par des frais d'eau plus élevés que prévu, d'une part à cause d'une consommation d'eau importante ainsi que par la facturation du solde d'eau 2022 qui n'avait pas encore été achevée. La redistribution des primes d'estivages et du paysage à 95% acceptée lors de l'assemblée d'automne 2023 pèse également en faveur du déficit.

Le solde du compte est d'environ CHF 76'000.

Il n'y a pas de questions de la part de l'assemblée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Nouvelles exigences et directives administratives demandées par la commission

Ali Rebetez revient sur les points importants qui figurent sur la feuille des nouvelles exigences et directive, envoyée à chaque exploitant.

Il précise que le but de ces directives n'est pas d'ennuyer les agriculteurs, mais simplement de fixer des limites et indications claires afin que les différents délais soient tenus, entre autres.

Les nouveautés sont notamment :

- Information au responsable de secteur avant une livraison de fumure dans les parcs communautaires
- Respect de retrait des quantités de sel et minéraux, selon la liste envoyée. Des erreurs ont été constatées les années précédentes, malgré la liste présente sur les lieux. Si les quantités devaient être revues, il faut en informer la commission
- Date fixe pour le retour des bulletins d'encrancement, déterminée au 20 avril de chaque année
- Retour des décomptes de corvées à la secrétaire et non plus au responsable de secteur, délai fixé au 1^{er} novembre de chaque année
- Amendes de CHF 50.- pour dépassement des délais d'encrancement et des décomptes de corvées
- Assiduité et rigueur dans les notifications BDTA
- Impression d'un document d'accompagnement pour la sortie du bétail, aussi en fin de saison

Ali demande en plus d'être attentif aux éventuelles fuites et d'en informer le fontainier rapidement, au vu de la consommation d'eau en augmentation.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions à ce sujet.

5. Divers et imprévus

Nous accueillons un nouveau membre à la commission, Madame Lolita Fuchs, représentante de la commune. Ali souhaite que le contact entre les autorités communales et les agriculteurs se passe au mieux. Lolita mentionne que les changements successifs de secrétaires ont menés à des difficultés administratives, ce qui explique entre autres les retards dans les paiements de primes d'estivage. La commune va tout mettre en œuvre afin d'effectuer les paiements avant la fin de l'année.

La commission a reçu une demande du garde-forestier concernant la construction de nouveaux chemins dans les pâturages, plus précisément dans les forêts au lieu-dit La Noire-combe et derrière le Slésie, qui nous concerne en l'occurrence. L'assemblée et la commission n'y voient pas d'inconvénient, tant que des passages sécuritaires y soient installés afin d'éviter toute fuite de bétail. Le compte des forêts prendra en charges tous les coûts.

Monsieur Pierre-André Lehmann, propriétaire du manège du Pré-Petitjean a émis une demande d'achat de terrain d'environ 350m² près de la petite maison « La Vacherie » afin d'y construire un bâtiment. Il demande un avis préalable afin de ne pas entamer des procédures alors que les ayants-droits n'entrent pas en matière. Une convention d'exploitation de terrain a été signée en 2020 avec la famille Grossenbacher pour une partie du terrain concerné, il faudrait donc l'adapter ou la résilier le cas échéant. La commission et l'assemblée sont plutôt favorable mais uniquement par un échange de terrain (pas une vente) et à condition que tous les frais administratifs soient pris en charge par M. Lehmann, y compris la réfection des clôtures.

Philippe Huelin demande des précisions concernant le statut BDTA des bêtes sur les pâturages. Tout le bétail doit être inscrit en pendulaire, sauf les ¼ qui doivent être en estivage. La commission devra d'ailleurs faire un document d'accompagnement pour la sortie du bétail en fin de saison.

Aurélien Gête souhaite savoir qui est responsable de l'entretien du chemin menant à la loge de Péchillard. Il est en mauvais état, il y aurait de des trous à reboucher. Le chemin appartient à la commune, Lolita prend note et transmets la demande.

Georges Brahier prend la parole au sujet des abreuvoirs aux Saignes. Il y en aura un nouveau à installer à la suite de la réfection de la conduite du SEF. Vu que les travaux sont encore en cours, on ne peut pas entamer l'installation, il faudra une solution temporaire pour l'abreuvement du bétail cette année. Les frais d'encranements de ce secteur seront d'ailleurs réduits de moitié selon la décision de la commission, vu qu'une partie du pâturage n'est pas accessible. La commission rappelle également que les exploitants doivent facturer leurs heures de travail de clôtures directement au SEF.

Dominique Belser va retirer le compteur d'eau qui était utilisé pour l'abreuvoir qui a été supprimé entre chez Philippe Farine et la famille Hess. Filomena Chevillat, conseillère communale responsable, approuve.

Dominique informe que du matériel de clôture est à disposition au stock. La commission rappelle aussi qu'il y a toujours un tas de groise pour les exploitants en cas de besoin.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques. Le président lève l'assemblée levée à 20h45.

Montfaucon, le 6 juin 2024

Jean-François Maillard
Président

Séverine Ruch
Secrétaire